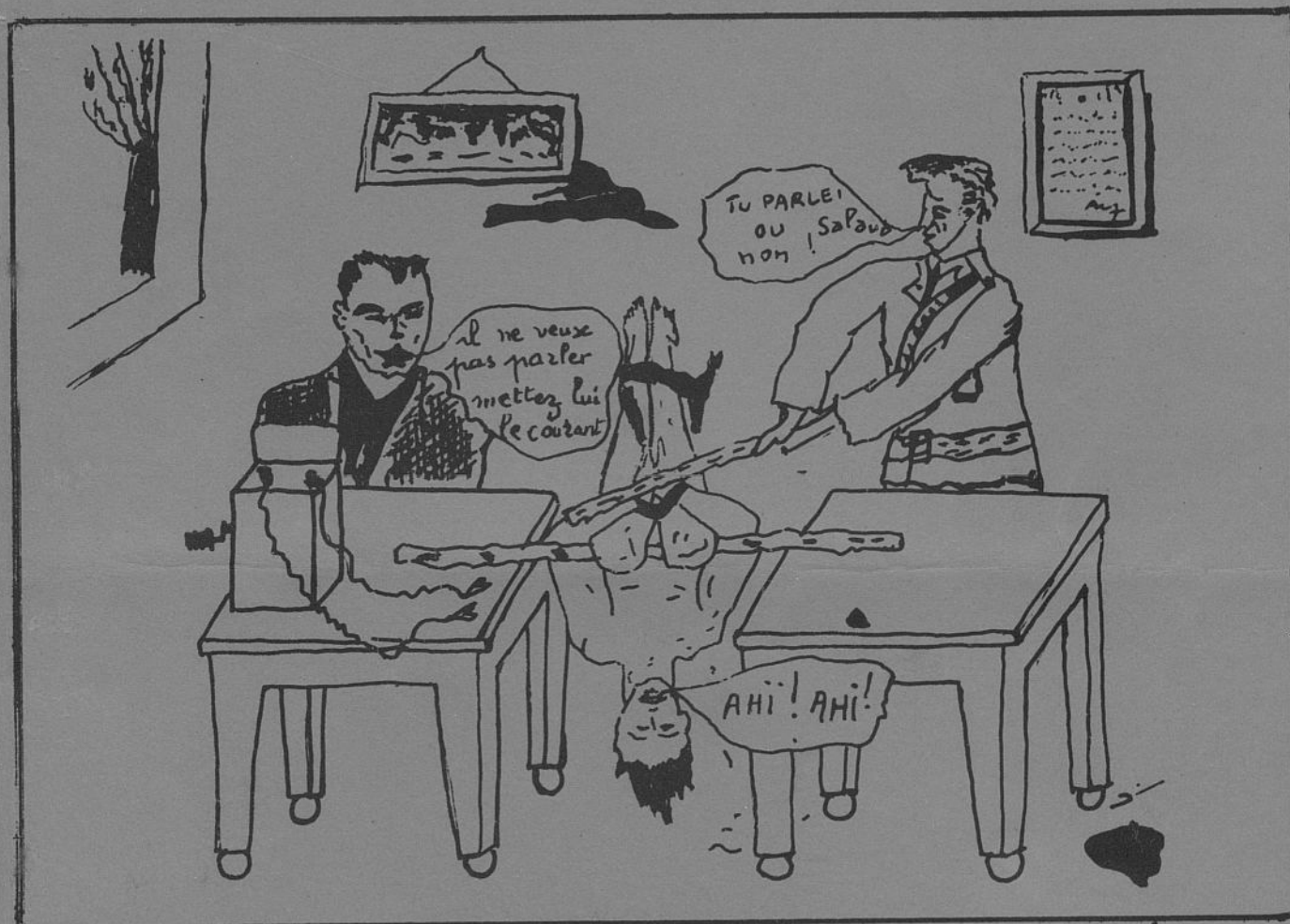


COMITE D'INFORMATION ET DE DEFENSE DES VICTIMES DE LA REPRESSION EN TUNISIE



Même Objectif : Même Méthode
Héritée du colonialisme français, la technique de l'hélicoptère
est utilisée par les tortionnaires de Bourguiba pour briser
la résistance du peuple tunisien.

Nouvelle Serie
Août-Septembre 1975
N° 17 Prix : 2,00f

Adresse : J. GATTEGNO
B.P. 397
75025 Paris Cedex 01
CCP La Source : 33-34906

S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
- Signification du procès du 7/7/75	1
- Compte rendu du procès du 7/7/75	5
- Le mouvement étudiant tunisien et le congrès fantôme de l'UGET	11
- Points de vente de notre brochure	15
- L'accord Tuniso-Lybien	16
- Informations	18
- "Piston" et corruption	26
- Activités du Comité	28

Annexe: lettres des parents

télégrammes de protestation

appel à la solidarité à Najib ELLEUCH

Nota: Le dessin de la couverture est paru dans le livre: "Les détenus politiques en Tunisie" publié par la Commission Internationale concentrationnaire, 1952

Le procès du 7 juillet 75 trahit les aspirations néfastes du Destour et libèrent des nouvelles forces contre la répression

Le procès du 7 juillet, malgré son appartenance à la même série de procès d'opinion, orchestré contre les démocrates et révolutionnaires tunisien, n'en est pas pour autant toute à fait semblable aux précédents procès.

En effet, contrairement aux autres procès, ce dernier qui est un procès d'opposition - c'est à dire en quelque sorte voulu par les accusés eux-mêmes, qui n'ont pas accepté le verdict d'août 74 qui les a condamnés par contumace, a été déjà une fois retardé. Il aurait dû se dérouler le 27 mars 75, mais le gouvernement réactionnaire a cru bon de le reporter, par une manoeuvre indirecte de la part d'un avocat de la défense, nommé d'office et assez suspect quant à sa conscience professionnelle (1). Cette manoeuvre qui se voulait habile avait trois raisons d'être:

- la première, c'est que le procès allait se dérouler alors que les vagues d'arrestations méthodiques battaient leur plein;
- la deuxième est la découverte d'un réseau scandaleux de trafic illégal de marchandises (tissus, pétrole, matériaux d'équipements, p.e. moteurs Diesel, des armes ...) au point de menacer l'unité si fragile de l'équipe dirigeante, puisque certains de ses membres étaient trempés dans cette affaire de gros sous (2);
- la troisième, qui n'en est pas moins importante enfin, et que l'opinion nationale, en particulier la jeunesse, demeure concentrée dans les grandes villes, surtout à la capitale et que donc elle est encore capable comme par le passé de jouer un rôle de détonateur au niveau du reste de la population qui serait appelée à se mobiliser et à apporter son soutien aux accusés. Ceci aurait donc alerté beaucoup plus l'opinion internationale et braqué sur notre pays l'attention de la presse.

Ainsi la Cour de Surêté de l'Etat, directement dépendante du Destour, céda une fois de plus aux pressions et aux caprices du pouvoir et fixa la nouvelle date du procès pour le 7 juillet.

(1) voir rapport de l'avocat M^e Maurice LEUENBERGER , brochure n° 15

(2) voir plus loin notre article sur l'affaire de la Douane

Ce n'est pas par hasard que cette période correspond à la dispersion de la jeunesse due aux vacances de l'été et en même temps aux festivités minutieusement préparées en vue de détourner l'opinion publique nationale et de soustraire les centaines de milliers de touristes étrangers de la réalité alarmante de la Tunisie en particulier de faire passer ce même procès en silence et à l'écart.

Malgré ces mesures longtemps méditées, le gouvernement réactionnaire n'est pas arrivé à atteindre son objectif, au contraire, ce retard, s'il est vrai qu'il a procuré aux accusés plus de temps d'enfermement injuste et de tortures inhumaines, il a cependant permis à la défense de mieux se préparer et aux parents de mieux affronter la situation et de s'unir avec les prisonniers pour retourner ce procès perfide contre ses auteurs et pour effacer tout ce qu'espérait le pouvoir réactionnaire; c'est à dire: un verdict plus sévère que le précédent - une défense plus timide - un découragement des prisonniers et de leurs familles et un mur de silence encore plus compact autour de ces atteints aux droits de l'homme en Tunisie et aux violations des libertés les plus élémentaires des citoyens tunisiens (pourtant reconnu par l'article 8 de la constitution tunisienne).

En effet, ce procès du 7 juillet a fait surgir pour la première fois un bon nombre de familles de détenus décidées non seulement de rejeter les pressions et les chantages du Destour, mais aussi de s'organiser entre elles et de s'unir à leurs fils, leurs frères ou soeurs et avec toute l'opinion publique pour démasquer le vrai visage du régime, passant ainsi d'une position passive et pessimiste à une nouvelle position optimiste, active, et combattante. N'y a-t-il pas eu de leur part des protestations vigoureuses contre la présence et l'agissement de la police secrète destourienne dans la salle même du tribunal? N'ont-ils pas protesté énergiquement auprès des autorités pénitentiaires et judiciaires faces aux conditions révoltantes dans lesquelles sont maintenus les détenus politiques? Ne sont-elles pas allées jusqu'à arracher une rencontre avec le procureur de la République durant laquelle elles ont toutes dénoncé le sort que réserve injustement le régime fascisant à leurs fils, frères et soeurs? Et n'ont-elles pas enfin alerté par écrit l'ordre des médecins et celui des avocats sur la santé morale et physique de leurs enfants? (3)

(3) voir compte rendu du procès plus loin et annexes

De même, les avocats de la défense durant le procès du 7 juillet semblent quitter définitivement leur timidité, voir leur neutralité et décider eux aussi de passer à une défense plus active et plus engagée. N'ont-ils pas purement et simplement demandé l'acquittement des accusés argumentant de façon éclatante l'illégalité de leur détention et prouvant leur droit de s'organiser? N'ont-ils pas aussi dénoncé avec courage la violation de l'article 8 de la constitution de l'arbitraire du Ministre de l'Intérieur? N'ont-ils pas démasqué le régime néocolonial en déclarant que la Tunisie devrait être orgueilleuse d'une pareille jeunesse (en parlant des accusés) et que, hélas! pour le moment cette jeunesse continue de se voir rejetée par le régime au profit de certains coopérants étrangers assurants des intérêts anti-nationaux? (4)

La presse quant à elle, malgré toutes les tentatives désespérées du pouvoir de cacher la vérité à l'opinion, n'a pas du tout été absente; au contraire, par le biais des observateurs internationaux expulsés et grâce aux efforts et à la campagne qu'ont menée les différents comités de défenses en Europe, elle a étalée les dessous d'un tel procès montrant par la même ce qu'était en réalité le gouvernement de Bourguiba, à savoir un gouvernement de tortionnaires qui agissent sans scrupules et à la solde des impérialistes. Plus que durant les autres procès cette fois-ci nous comptons plus d'une trentaine d'organes d'informations à caractère nationaux qui ont transmis l'information sur le procès et aidé à la mobilisation de l'opinion publique internationale. (5)

Ces actions conjuguées des familles, des avocats de la défense, de la presse internationale et des comités et sans oublier l'héroïque résistance, le comportement conséquent des démocrates et des révolutionnaires accusés ont pesé positivement sur le verdict et entraîné pour la première fois un échec relatif du pouvoir qui s'est vu obligé à diminuer les condamnations déjà prononcées contre les mêmes accusés durant le premier procès alors qu'il comptait comme d'habitude les alourdir.

(4) voir compte rendu du procès plus loin et annexes

(5) se reporter au dossier de presse n° 2 publié par nous parès le 7/7/75

Les forces embryonnaires que constituent d'une part les familles, de l'autre les avocats de la défense qui s'organisent grandiront par l'inévitable apport des campagnes que mènent les comités de défense en Europe et la presse internationale et entraîneront sans doute d'autres forces sociales; les médecins par exemple, à ne plus servir le régime pourri déstourien, à sortir de leur mutisme, et à s'organiser autour des militants démocrates et révolutionnaires aujourd'hui emprisonnés, en exil ou dans la clandestinité. Ce faisant elles isoleront le pouvoir pro-impérialiste du déstour et renforceraient l'ensemble du mouvement démocratique et progressistes tunisien. Dans l'immédiat, elles ne manqueront pas de peser de façon sensible sur les prochains procès.

- o - o - o - o - o - o - o - o - o - o -

COMPTE RENDU DU PROCES DU 7/7/1975

000

Ce procès comme tous ceux intentés par la Cour de Surêté de l'Etat est un procès politique. Il fait suite à celui du mois d'août 1974 qui a vu comparaître 202 militants devant cette même Cour de Surêté de l'Etat. 42 militants recomparaissent pour les même chefs d'inculpations -

- reconstitution d'association dissoute
- atteinte au chef de l'Etat et aux membres du gouvernement
- diffusion de fausses nouvelles
- diffusion de tracts

15 parmi eux sont en état d'arrestation depuis plusieurs mois. Certains attendent
ce procès depuis septembre 1974 (c'est le cas de H mma HAMMAMI) Le reste des
accusés, en liberté provisoire, n'ont jamais reçu de convocation, ni de la
police, ni du juge d'instruction . Ils ont appris leurs condamnations par voie de
presse (d'où l'appel)

Dans la salle d'audience il y avait près de 200 personnes, parmi lesquelles un grand nombre d'agents de la D.S.E. en civil. C'est une pratique courante de la police pour empêcher des témoins gênants d'assister à cette mise en scène et pour dissimuler cette parodie de justice. C'est ainsi que des barrages sont dressés pour filtrer l'assistance. La police n'hésitera pas pour expulser toute personne qu'elle jugera douteuse, ou qui a peu de rapport avec le procès. Même les observateurs internationaux n'ont pas été épargnés. Les trois avocats (Français, Belge, Suisse) mandatés par des organisations internationales ont été expulsés sous les yeux du président de la cour (voir dossier de presse numéro 2, édité par le Comité - août 75).

Dès le départ la police politique (D.S.E.) a été active pour encadrer la salle par des gorilles et des barbouzes afin de surveiller les familles et les empêcher de contacter les détenus.

14 prisonniers arrivent avec une heure et demie de retard. Ils sont encadrés par un cordon de policiers (BOP) menottes aux poignets, entonnant un chant pour la "Révolution du Peuple", les bras levés haut les doigts en forme de V signe de victoire.

C'est le grand remous dans la salle, les familles les accueillent triomphalement avec des salutations chaleureuses et des encouragements.

Le 15^e prisonnier Mohamed Salah FLISS est absent. Le Président de la Cour dira qu'il est malade et qu'il se trouve à l'infirmerie de la Prison. La vérité est qu'il a été tellement torturé qu'on ne peut le présenter à l'audience.

Devant leur détermination de ne pas capituler la police les matraque, en vain, lâchement, pour qu'ils baissent les bras et cessent de chanter. (Voir les journaux de Tunis, Es Sabah et Le Temps du 9/7/75)

Tout d'un coup c'est le silence dans la salle. Le prisonnier KHENISSI ouvrier mineur 44 ans lève les bras montrant ses menottes cria en s'adressant au public: "Vous voyez ces chaines, elles sont le fruit de "liberté" et de la "démocratie" de la Tunisie de Bourguiba. Avec ces chaines on a enchainé notre jeunesse, notre peuple". Telle a été l'attitude de tous les camarades pendant le procès.

Quant au Président de la Cour son attitude pendant tout le procès fut particulièrement agressive, essayant de terroriser les prisonniers, leurs parents et leurs avocats menaçant de faire évacuer la salle à tout moment.

Les avocats tunisiens ont assumé leur responsabilité en faisant le maximum pour défendre les prisonniers politiques. Les plus importantes des plaidoiries ont été celle de M^e MARZOUK et M^e BEN NACEUR. Ces derniers ont en effet axé leurs interventions sur le chef d'inculpation " appartenance à une organisation non-reconnue" du point de vue juridique, matériel et moral.

Par leurs différentes interventions ils ont démontré l'in-existence de la moindre preuve matérielle et ont demandé l'acquittement de leurs clients.

M^e MARZOUK a insisté sur l'inconstitutionnalité de la loi du 7/11/59 relative aux associations en se référant au texte juridique et aux traditions judiciaires en vigueur dans les pays étrangers, notamment en France, aux Etats Unis et en Egypte depuis le début du siècle.

Il s'est interrogé sur les raisons qui empêchent la réalisation de ce contrôle des lois devenu nécessité démocratique surtout que nous sommes en 1975.

Il a souligné par ailleurs qu'aucune administration (en l'occurrence de Ministre de l'Intérieur) n'a le droit absolu de disposer des libertés mentionnées dans la constitution (article 8). C'est au pouvoir judiciaire qu'il appartient de veiller à l'application de cette loi. Il a demandé par conséquent à la Cour de statuer sur la constitutionnalité de cette loi.

M^e MARZOUK s'est arrêté longuement sur cette loi du 7/11/59 pour démontrer la nécessité de son abrogation.

Le Président de la Cour a tenté de l'interrompre en l'intimidant en disant:

"votre devoir consiste à défendre votre client" et ce en présence de l'ex-batonnier BELLALOUNA.

La plaidoirie de M^e MARZOUK a été la plus concrète et la plus consistante pour démontrer le non-fondé des accusations surtout relative à l'organisation. Elle se basait sur les lois tunisiennes et étrangères. Le Président continuant sur sa lancée agressive dit à M^e MARZOUK: "Nous n'avons pas besoin de théorie". Celui-ci répliqua: "la théorie est liée à la pratique".

M^e BEN NACEUR quant à lui a centré son intervention sur l'accusation principale "appartenance à une organisation non-reconnue".

Comme tous les avocats, M^e BEN NACEUR a réfuté cette accusation en se basant sur des exemples concrets et des faits qui démontrent que l'appartenance à une organisation n'est pas un crime. Il a dit notamment: "Nos pères et nos fils ont sacrifiés leurs vies pour le pays et pour la constitution au cours d'une lutte populaire lors du mouvement national, par conséquent aucun citoyen n'a le droit de porter atteinte à la constitution, ni la transgresser. Aujourd'hui l'action de nos fils n'est que reconnaissance à nos parents et aux martyrs"... "

"Comment se fait-il que la constitution devient un instrument entre les mains d'un ministre qui en use avec un pouvoir discrétionnaire".

Par ailleurs, il a expliqué les raisons qui obligent les "marxistes-leninistes" à agir dans la clandestinité: "Il est logique qu'ils agissent ainsi, puisqu'ils savent d'avance la réponse du ministre de l'intérieur, selon la loi de 1959, c'est à dire leur interdire de s'organiser", et il ajoute: "le communisme est un grand courant qui touche la moitié du globe. Nous avons avec lui des relations; nous avons dit à Kossiguine et à la Chine que nous sommes socialistes tout comme

vous, alors pourquoi cette contradiction?" Et il s'est interrogé: "Comment se fait-il qu'on interdise une organisation comme celle-ci, alors qu'on tolère les rassemblements religieux (dans la mosquée)?"

Le Président l'a interrompu en disant: "Ces gens ont une idéologie qui les rassemble dans la mosquée".

M^{re} BEN NACEUR: "Ceux-ci aussi ont une idéologie, le marxisme-léninisme, qui les rassemble alors quelle est la différence"... "Pourquoi on interdit pas les Isaoua alors qu'ils ont pas l'autorisation.... Il est criminel de priver la Tunisie du potentiel intellectuel de nos fils. Ceci est d'autant plus vrai que l'un de mes clients (une femme) est professeur en physique à la Faculté des Sciences et prépare son doctorat. On met celle-ci en prison et on fait appel pour la remplacer à un professeur étranger qui nous coûte 800 dinars (8500 Frs) et ceci est valable pour d'autres prisonniers. Cela est une preuve que la femme tunisienne a évolué et qu'elle a atteint un niveau de conscience élevé. Ceci un honneur pour la Tunisie". Et il ajouta pour conclure: "que dieu fasse en sorte que soient nombreuses les femmes qui lui ressemblent". Le public a manifesté sa satisfaction à cette plaidoirie par un brouhaha dans la salle.

loin
Mais le Président fut/de l'apprécier ni encore moins les réactions de la salle. Il répliqua: "M^{re} vous provoquez le désordre". Et M^{re} BEN NACEUR de répondre: "Pas du tout, j'exprime ce qui est dans mon cœur et dans mon esprit".

Lors de ce procès tous les avocats s'accordent pour souligner qu'il s'agit d'un procès d'opinion tant le manque d'éléments matériels pour justifier l'accusation est criant.

Un autre avocat s'est interrogé sur la drôle de comparaison entre l'accusation de "complot" et le contenu de l'enquête. Il a précisé que cette comparaison est peu sérieuse.

Par ailleurs, les avocats ont dénoncé le journal "L'Action" dans sa façon tendancieuse de rapporter les faits et le déroulement du procès à ses lecteurs et ont demandé à ce journal de rectifier "l'erreur" quant à l'accusation d'atteinte à l'honneur du chef de l'état un autre avocat a démontré l'ambiguïté du mot honneur et l'interprétation qu'on en fait et par conséquent appela à ne pas retenir cette accusation comme valable.

Le dernier avocat a dit en guise de conclusion: "Si nous rêvons ce n'est pas un beau rêve, mais si c'est la réalité qu'on ne s'atarde pas relâcher immédiatement les détenus".

D'une façon générale l'attitude des avocats lors du procès a été interprétée comme une attitude de solidarité avec les détenus pour défendre les libertés démocratiques, la constitution et les droits de l'homme. Cette attitude est l'expression de l'élargissement du front démocratique devant les institutions répressives du pouvoir en l'occurrence la Cour de Surêté de l'Etat. Ce courage à défendre les libertés démocratiques a fait très bonne impression sur les parents des prisonniers présent dans la salle qui agiront par lettre collective, adressée au batonnier et au Conseil de l'Ordre de Médecins en vue d'accentuer l'effort de solidarité avec les détenus.

Proclamation du jugement

Le verdict était prévu pour 12 heures 00. Les parents et le public ont attendu jusqu'à 13 heures 30. Ce retard visait à briser le moral des parents dans l'espoir qu'il n'y ait personne dans la salle au moment de la lecture du verdict.

Finalement le verdict a été proclamé conformément au rapport de la police et du juge d'instruction se basant sur la loi du 7 novembre 59. Le code de la presse et le code civil.

15 condamnations fermes ont été prononcées :

Mohamed MORALI	: 1 an
Noureddine BOUABBOURA	: 3 ans
Hamma HAMMAMI	: 2 ans
M'HENNI	: 2 ans
MAGDICHE	: 2 ans
YOUSSEFI	: 2 ans
BEN KILANI	: 2 ans
Moncef BEN HASSAN	: 2 ans
Omrane ALLOUANE	: 2 ans
Fethi HADJ YAHIA	: 1 an
Mohamed KHEMIS	: 1 an
Mohamed Salah FLISS	: 1 an
Jamal MOALLA	: 1 an
Mle Aicha GALLOUZ	: 6 mois
Mle Sassia ROUISSI	: 3 mois

Après lecture du verdict les détenus ont commencé à scander les mots d'ordres suivants: "Nous nous sacrifions pour toi oh notre peuple Nous nous sacrifions pour toi Tunisie"

La réaction de la police et des barbouzes ne s'est pas fait attendre pour essayer de briser la solidarité des parents avec leurs fils, soeurs, frères et époux détenus. Matraques à la main ils ont essayé de faire taire les voix de la liberté et de la démocratie, réprimées par l'arbitraire et la réaction. La police s'est acharné violemment sur les prisonniers et sur leurs parents pour faire évacuer rapidement la salle.

L'attitude des parents fut très digne et très ferme malgré les insultes, les coups et le piétinement des femmes âgées et des enfants jetés par terre. La réponse des parents était: "Ceci n'est pas éternel votre jour viendra.... Cette répression n'a pas permis à la France de nous dominer, vous n'y réussirez pas non plus".

Après l'évacuation de la salle la police a fermé la porte et on a entendu les bruits d'une bagarre entre les prisonniers politiques et les agents de police. A la suite des ces incidents un régime cellulaire a été imposé aux camarades prisonniers.

Ce procès a été indéniablement positif. Le courage et la solidarité qui se sont manifestés entre avocats, prisonniers et parents ont permis de faire front commun contre la répression et l'arbitraire pour défendre la liberté, la démocratie et l'indépendance du peuple tunisien et pour le respect des droits de l'homme en Tunisie.

Nous avons reçu du Comité de Section Provisoire de Paris la lettre suivante, concernant le dernier congrès de l'UGET organisé par le Destour du 31 juillet au 3 Août 1975 à Monastir.

Un nouveau complot contre le syndicat des étudiants - l'UGET

Le mouvement étudiant tunisien dont l'histoire est pleine de luttes contre toute forme d'oppression et de domination est aujourd'hui la cible d'un nouveau complot. Les masses estudiantines partie intégrante des masses populaires tunisiennes n'ont jamais cessé la lutte pour une Tunisie indépendante et démocratique.

Nous ne pouvons parler du dernier congrès fantôme organisé par le pouvoir destourien réactionnaire du 31 juillet au 3 août 1975 en dehors de la politique anti-démocratique, anti-populaire et valet de l'impérialisme de la clique destourienne.

L'inféodation du régime destourien aux intérêts de l'impérialisme mondiale et à sa tête l'impérialisme américain, condamne celui-ci à trouver son salut - provisoirement - dans l'instauration d'un régime de repression systématique n'épargnant aucune classe ou couche sociale luttant pour la liberté et la démocratie.

Cette politique anti-nationale condamne aussi le pouvoir destourien à s'opposer et à repri mer toutes les aspirations des masses populaires - embrigadement de toutes les organisations syndicales ou de masse - interdiction de toute organisation politique à l'exception du destour - absence de toute liberté de presse - une politique économique servile aux capitaux étrangers ouvrant, le pays au pillage (richesses naturelles, force de travail, etc.)

C'est dans ce cadre que s'inscrit la dernière manoeuvre perpétrée contre notre organisation syndicale centrale l'UGET.

Ce n'est ni la première ni la dernière tentative que le destour essaye pour imposer son hégémonie sur l'UGET.

Ce congrès bidon rentre dans un processus unique: transformer l'UGET qui est un cadre de lutte pour les masses estudiantines anti-impérialistes et progressistes en un appendice du parti unique: le Destour.

Nous, nous limitons dans ce texte à la période qui commence à partir de 1971 avec le congrès de Korba pour montrer les différentes tentatives réactionnaire essayées par le pouvoir destourien et pour montrer aussi la persévérance du mouvement étudiant démocratique dans la lutte à côté des autres masses populaires pour le pain la liberté et l'indépendance nationale.

Ce choix ne veut nullement dire que la lutte des masses estudiantines ont été absentes avant 1971. Le mouvement étudiants est toujours signalé par son refus à toutes les formes de domination et cela depuis l'époque coloniale.

Le 18^e congrès tenu à Korba en août 1971 marqua le début d'une crise de notre organisation syndicale dont le principal responsable est le pouvoir anti-démocratique tunisien.

Lors de ce congrès face à une majorité de congressistes élus démocratiquement (110 sur 180) et représentant réellement les aspirations des masses estudiantines, le destour ne pouvant admettre que l'UGET échappe à son contrôle eut recours à ses forces répressives (police, garde nationale et barbouzes) et organisa un putsch.

Face à une telle situation la majorité des congressistes quitta le congrès qui a duré dix jours.

Le travail mené par les congressistes progressistes auprès de la base donna ses fruits dès la rentrée de l'année universitaire 1971/72; une motion fut signée par l'écrasante majorité des étudiants de l'université de Tunis, stipulant

- que le 18^e congrès de l'UGET n'a pas achevé ses travaux.
- que les décisions prises par la minorité fasciste ne représentent en nullement les étudiants tunisiens (élections du bureau exécutif et d'une commission administrative fantômes).

La lutte du mouvement étudiant démocratique prit une ampleur avec le glorieux mouvement de février 1972. Durant plusieurs semaines, des milliers d'étudiants dans notre pays comme à l'étranger furent mobilisés autour de deux mots d'ordre:

Pour un congrès extra-ordinaire de l'UGET

Pour un syndicat autonome, représentatif et démocratique.

Ce mouvement de masse déclenché par le mouvement étudiant eut un écho chez toute la jeunesse tunisienne qui participa activement dans les manifestations populaires qui ont couronné ce mouvement.

Des milliers d'étudiants, de lycéens et de jeunes de toutes les couches et classes sociales ont scandé ensemble les mots d'ordre historique:

- Un seul combattant suprême le peuple
- Vous avez vendu la Tunisie pour de la farine
- Le pain et la liberté pour les masses populaires

La riposte du pouvoir anti-populaire ne tarda pas -

- arrestations de centaines d'étudiants et lycéens
- intervention de la police pour arrêter le congrès extra-ordinaire tenu au campus universitaire les 3, 4 et 5 février 72 et fermeture de l'université de Tunis jusqu'au mois de mai.
- Repression barbare: l'armée a tiré sur les manifestants dans les villes de Gafsa - Le Kef et Kairouan.
- Organisation de procès préfabriqués contre des syndicalistes et des révolutionnaires.

Cette glorieuse page de l'histoire de notre mouvement révéla la détermination des masses estudiantines et de l'ensemble des masses populaires à lutter avec abnégation pour la conquête de leurs droits légitimes.

Depuis cette date le pouvoir destourien n'a cessé de comploter contre le mouvement étudiant.

- le projet de Chaghar présenté en 1972 et refusé par le mouvement étudiant (il préconisait une "solution de la crise structurelle de l'UGET")
- le projet de l'ex-ministre de l'éducation nationale - Mzali.
- le projet des confédérations présenté par le Ministre Guigua visant la liquidation de notre centrale syndicale l'UGET et son remplacement par des organismes inter-facultaires.
- les campagnes d'arrestations arbitraires et d'incorporation dans l'armée dite nationale (arrestations de plus de 600 démocrates et révolutionnaires durant les mois d'octobre et novembre 73)
- les parodies de justice qui ont vu comparaître des dizaines de syndicalistes - avril 74 - août 74.
- les manœuvres des amicales, des consulats et des ambassades visant les étudiants tunisiens à l'étranger.

- les agissements des barbouzes et de la police tunisienne bénéficiant de la collaboration de la police européenne et française en particulier (les attaques fascistes: Lyon - Lille, etc.)

Face à cette politique répressive le mouvement étudiant, bénéficiant de l'appui des larges masses étudiantes montra une résistance héroïque et prouva sa détermination à lutter jusqu'au bout pour la libération démocratique et nationale de notre pays.

Le mouvement étudiant tout en refusant l'hégémonie du destour proposa aux larges masses étudiantes un projet pour la résolution de la crise de l'UGET.

Ce projet adopté par l'ensemble du mouvement étudiant et connu sous le nom de "projet de la résolution de la crise de 1973" donna à notre mouvement des structures provisoires ayant pour tâche la tenue d'un congrès extra-ordinaire libre et démocratique et exprima d'une manière conséquente l'opinion des larges masses sur la crise traversée par notre syndicat.

Ces structures de base (comités de corps provisoires et bureaux fédéraux provisoires et de directions: comités des sections provisoires - pour l'étranger et comité universitaire provisoire en tant que direction nationale pour tout le mouvement étudiant en Tunisie et à l'étranger) sont les seules habilitées à préparer et à organiser le congrès extra-ordinaire de l'UGET.

Le pouvoir qui fut contraint à reconnaître de facto ces structures provisoires (circulaire du 14/2/73) fera un volte face au mois de mai 73 en refusant de reconnaître le comité universitaire provisoire élu démocratiquement par les masses étudiantes en 1973.

Fidèle à sa nature anti-démocratique et valet de l'impérialisme, le destour continua ses manœuvres qui aboutiront au congrès fantôme du mois d'août 75.

Après le "congrès de la clarté" tenu à Monastir le parti unique décida de "résoudre la crise de l'UGET" par la tenue d'un congrès extra-ordinaire".

Il commença par ressusciter la commission administrative fantôme démissionnaire publiquement (l'Action du 30 décembre 72) et lui assigna le rôle de préparer le congrès fantôme.

Les nervis du destour entamèrent une campagne de propagande et d'agitation pour l'organisation d'élections de corps et de congressistes pour le congrès.

Face au refus du mouvement étudiant dans le pays et à l'étranger de cautionner de telles manœuvres: les destouriens organisèrent des élections-bidons (au local de l'UGET à Tunis au 11 rue d'Espagne, dans les consulats, dans les voitures, et dans les cafés).

La réponse du mouvement étudiant fidèle au glorieux mouvement de février fut catégorique.

- Le congrès extra-ordinaire de l'UGET ne peut avoir lieu qu'en appliquant les modalités du projet de résolution de la crise de 1973.

- Ce congrès ne peut avoir lieu que sous la direction du mouvement étudiant démocratique et anti-impérialiste: Le Comité Universitaire Provisoire.

D'autre part le mouvement étudiant ne se milita pas au refus=

- il empêcha (à Tunis et dans toutes les sections de l'étranger) les destouriens d'organiser le moindre mouvement de masse et ce fut un succès total vu l'isolement des éléments destouriens au sein de notre mouvement.

- Il renouvella les élections de ses structures provisoires (comités de corps provisoires, bureaux fédérales provisoires, comités de sections provisoires, C.U. provisoire).
- Il renouvella son attachement au glorieux mouvement de février 72, et à ses mots d'ordre historique. Il exprima sa détermination à sauvegarder les structures provisoires et les acquis du mouvement.
- A l'étranger le mouvement étudiant tunisien conscient du rôle qu'il a à jouer en tant que partie intégrante de tout le mouvement a tenu à mettre les bases nécessaires pouvant permettre l'unification politique et organisationnelle du mouvement à l'étranger et pouvant aussi isoler et anéantir les manoeuvres du pouvoir destourien. Pour cela il a organisé un séminaire qui a regroupé 12 sections de France, de Belgique, du Moyen Orient et du Maghreb.

Ce séminaire qui a eu lieu les 25, 26 et 27 juillet 75 à Paris permettra à notre mouvement à l'étranger de participer activement à la lutte que mène notre peuple contre la domination impérialiste et contre les représentants de cet impérialisme dans notre pays.

Ainsi, camarades et amis, il est clair que le congrès fantôme du mois d'août 1975 ne peut nullement représenter les masses estudiantines tunisiennes.

Notre combat pour un congrès extra-ordinaire réellement représentatif et démocratique doit aujourd'hui s'intensifier, sachant que le pouvoir réactionnaire va déployer tous ses efforts pour briser notre mouvement.

Cette politique a déjà commencé par le cloisonnement de la grande salle de la maison de Tunisie qui a toujours servi comme lieu où les étudiants et tous les démocrates et progressistes exprimaient leur opposition à toutes formes d'oppression et d'exploitation et pour apporter leur solidarité militante à toutes les justes causes.

Conscients de l'importance de la période que traverse notre mouvement, nous restons convaincus que la lutte que nous menons à côtés des larges masses populaires tunisiennes et arabes et à côté de toutes les forces progressistes de par le monde contre l'impérialisme, le sionisme et les régimes réactionnaires est une juste lutte.

Nous sommes convaincus aussi que toute juste cause bénéficie d'un soutien qui va grandissant.

Le mouvement étudiant tunisien fidèle à ses traditions de luttes anti-impérialistes et progressistes contre toute forme d'arbitraires anéantira toutes les manoeuvres des forces réactionnaire et impérialistes.

A bas le congrès fantôme du Destour

Pour un congrès extra-ordinaire libre et démocratique selon le projet de résolution de la crise de 1973.

Pour un syndicat autonome, représentatif, démocratique et militant

A bas la répression qui s'abat sur les masses populaires tunisiennes.
Liberté pour tous les prisonniers politiques.

A bas l'impérialisme, le sionisme et la réaction.

Un seul combattant suprême le peuple.

Le CSP - UGET (Paris).

/ Si notre bulletin vous interesse: /

/ Abonnez-vous /

/ 25 F. l'année (10 numéros) /

/ 50 F. Abonnement de soutien /

/ Vous le trouvez aux adresses suivantes: /

/ Paris /

Librairie la "Joie de Lire"

Librairie Maspero - 40, rue St Severin 75005 /

Librairie Norman Bethune - 76, bld St Michel 75006 /

Librairie Arabe - 2, rue St Victor 75005 /

Librairie "Les Herbes Sauvages"

- 70, rue Belleville 75020 /

Librairie Cinéma "14 Juillet"

- 4, bld Beaumarchais 75011 /

CILA

- 88, rue Riberal 75019 /

/ Nice /

Librairie de la Cerise - 50, bld de la Madeleine

/ Lyon (39) /

Librairie Soleil - 210, rue de Crequi

//

 SOUTENEZ LES PRISONNIERS POLITIQUES

DIFFUSEZ LE BULLETIN

L'Accord tuniso-lybien dessert l'unité des deux peuples frères
de Tunisie et de Lybie

[illegible]

Le Sud tunisien a toujours été une région chaude pour l'impérialisme français. En effet c'est cette région qui a été à l'avant garde de la lutte anti-colonialiste du peuple tunisien. C'est aussi cette région qui s'est opposée avec violence à la politique anti-démocratique et anti-populaire du régime réactionnaire de Bourguiba depuis son accession au pouvoir en 1955.

Ainsi donc, cette région a été systématiquement soumise à une Oppression économique et à une repression brutale dans le seul but criminel d'étouffer ses nobles sentiments patriotiques.

Mais les masses populaires de cette région, conscientes de la justesse de leur lutte ont refusée d'abdiquer et continuaient dans cet esprit, avec tout le reste du peuple tunisien ce combat pour les libertés démocratiques.

C'est dans ce contexte que se placent la découverte d'importantes quantités d'armes et les arrestations de plus de 600 personnes.

Le récent accord Tunisie-Lybie est une dernière manoeuvre de la part du gouvernement tunisien pour mater la résistance farouche que lui oppose la population de cette région. En effet, cet accord ne peut qu'officialiser dans le fait la présence de barbouzes notoires de la D.S.T. sur le territoire lybien, ce qui traduit un droit de poursuite des militants de l'opposition à l'étranger, en l'occurrence en Lybie et la possibilité du Destour de s'ingérer dans les affaires intérieures du peuple frère de Lybie.

Cette opération présentée sous forme "d'accord" n'est en fait que la suite d'accords similaires conclus avec d'autres pays en vue de contrôler de façon policière l'immigration et de l'empêcher de s'organiser pour défendre leurs droits et de jouer le rôle qui lui revient dans la lutte pour l'indépendance et la démocratie dans le pays.

Le Déstour s'oppose à ce que l'immigration constitue la base arrière de tout le peuple tunisien en lutte. Ceci est d'autant plus certain quand on sait que cette immigration est constituée de jeunes paysans pauvres déshérités, aux idées progressistes et anti-impérialistes.

INFORMATIONS SUR LES LUTTES POPULAIRES

Les trois mois de l'été n'étaient pas des mois de vacances pour le peuple tunisien. La situation matérielle des ouvriers, des paysans, des enseignants et de la jeunesse ne cesse de se dégrader devant la flambée des prises ce qui les oblige à travailler dure pendant l'été pour survivre.

Il y a deux raisons principales à cette augmentation des prix

1) La speculation d'une poignée d'affairistes sans scrupule qui exploite le peuple

Ces affairistes font la loi sur le marché, le gouvernement est complice. Ils imposent les prix les plus bas, à l'achat, aux producteurs (pecheurs, agriculteurs, éleveurs etc...). Souvent ces prix ne couvrent pas les frais de la production. Une fois les marchandises en circulation il n'y a que les riches et les touristes qui achètent, les classes pauvres sont hors circuit à cause des prix élevés. Le mécontentement est général, les gens protestent publiquement et de plus en plus fort. La presse a été obligée d'en parler, pour défendre les masses populaires, mais pour étaler les thèses du régime et son explication à cette "crise". C'est à cause de l'insuffisance de la production, à la paresse des tunisiens qui ne veulent pas travailler et aux grèves ouvrières: "Coup de poignard dans le dos du pouvoir" (Bourguiba).

2) La Soumission de la Tunisie au système néo-colonialiste.

Cet aspect se caractérise par l'arrivée de centaines de milliers de touristes chaque année. Avec leurs dollars, francs ou Deutsch Marks ils piétinent le peuple tunisien; ils appourissent en remplissant les poches et les caisses des spéculateurs, les affairistes, des riches et les banques. Ces "responsables" tunisiens ont déclarés avec cinismes qu'ils souhaitent des guerres civiles dans la méditerranée pour voir le nombre des touristes doublé. Ce cinisme n'a pas d'égal.

Au jourd'hui la pourriture du régime n'est plus un secret pour personne, la liste des scandales s'allonge chaque jour. Les marchandages politiques se font au grand jour. L'affairisme, la pourriture, la répression et la soumission aux intérêts impérialistes sont devenus les principes de base de ce régime anti-démocratique et anti-populaire. La dernière affaire du trafic douanier est étouffée comme les affaires précédentes. Il y a toujours une main, d'en haut, pour régler les choses à l'amiable et en partageant les gateaux. (C'est en famille qu'on lave son linge sale).

Il n'est pas étonnant que des sommes saboteuses (des milliards, Mme la "Présidente" Wasila connaît sûrement la somme!) ont contribué au financement des "anniversaires" de sa "majesté" le nouveau bey de Tunis, le Président à Vie, le "génie" suprême Bourguiba, dans un decors digne des contes des mille et une nuit et ce pendant 15 jours au minimum.

Cette situation de crise sociale s'est traduite par une vague de grèves ouvrières qu'on a essayé d'étouffer par les moyens habituels de la répression qui vont de la matraque jusqu'à la censure des informations.

Les revendications sont: augmentation des salaires, pour l'octroi d'un statut, pour les libertés syndicales et démocratiques et contre la répression.

A cela s'ajoutent les luttes des prisonniers politiques et de leurs familles pour arracher leurs droits et leur libération.

I - LES LUTTES DES PRISONNIERS POLITIQUES

Dans le cadre de la lutte pour un statut de détenus politiques, pour l'amélioration des conditions de détention, pour l'accélération de l'instruction et contre la répression de l'administration pénitenciaire, les prisonniers politiques ont mené plusieurs grèves de la faim.

Grève de la faim du 11/7/75 à Tunis - Les 15 prisonniers jugés lors du procès du 7/7/75 ont entamé une grève de la faim illimitée qui a duré 12 jours.

Deux parmi ces 15 sont des militantes, prisonnières à la prison civile des femmes de la Manouba, les 5 autres prisonnières politiques étaient solidaires dans cette grève de la faim.

Les revendications sont les suivantes: regroupement de tous les détenus politiques, fin de la détention préventive, droit de recevoir les livres et les journaux, prolongation de la durée des visites, suppression des grillages des parloirs qui les séparent de leurs familles, visites médicales, amélioration des soins donnés aux malades, et enfin, droit à la correspondance, ainsi que restitution du courrier confisqué.

Le détenu Hamma HAMMAMI a également fait la grève de la faim ainsi qu'une grève du sommeil qui a duré trois nuits successives, pour protester contre l'isolement dont il est l'objet, avec les trois prisonniers, Ferjani ECHERIF, MHENNI et BESSAOUD qui ont été transférés de Kasserine à Bizerte à la suite de la grève de juin.

Il a également protesté contre la torture sauvage qu'ils ont subie de la part de la direction de la prison et de ses agents sanguinaires à cause de leur courage devant la cour de sûreté de l'état lors du procès d'opinion du 7 juillet 75. Il a enfin adressé deux lettres, l'une à son avocat, l'autre au procureur de la République à ce sujet.

Après l'isolement qu'il a subi FERJANI fut enfin transféré à la prison civile de Tunis à la suite de sa grève de la faim.

Quant à Thamer SOUISSI, il a été transféré d'urgence dans un hôpital de la capitale le neuvième jour de sa grève de la faim, vu son état de santé critique. Il est encore totalement isolé.

La grève du 20/7/1975 à la Manouba.

Les 7 détenues de la prison des femmes de la Manouba ont entamé une grève de la faim pour les mêmes revendications qui a duré 5 jours.

Grève de la fin de juillet 1975 à Kasserine.

Les détenus ont de nouveau commencé une grève de la faim à la fin du mois de juillet pour les revendications suivantes: Statut des détenus politiques, regroupement de tous les détenus et fin de la détention préventive. Nous n'avons pas de détails sur cette grève.

II - LA LUTTE DES FAMILLES DES PRISONNIERS POLITIQUES.

La conscience démocratique et la nécessité d'une solidarité commune se sont élevés chez les familles des prisonniers politiques, après avoir vu de près la répression qui s'abat sur les détenus et à la suite des difficultés qu'ils rencontrent pour leurs déplacements.

Ils ont arraché grâce à leurs luttes des rendez-vous avec l'adjoint du procureur de la République Hédi BOUZIANE, le batonnier Mohamed BERGAOUI qui est à la tête de la direction des prisons et avec les directeurs de différentes prisons.

BOUZIANE considère que les différents moyens de torture utilisés ne sont que des moyens normaux et que personne n'a le droit d'en discuter.

Quant à BERGAOUI, le plus grand tortionnaire connu, il recevait les familles venues protester contre les conditions de détention des prisonniers par des réquisitoires et constituait des dossiers contre ces familles, afin d'en poursuivre les membres progressistes.

Toutes ces mesures ne font qu'encourager les familles dans leur détermination que radicaliser leurs luttes et qu'augmenter leur solidarité avec les prisonniers politiques.

Les familles ont remis une lettre (voir annexe de ce bulletin) au nouveau batonnier Fathi ZOUHEIR.

Rappelons que ce dernier est destourien et qu'il a été élu le 18/7/75.

Les représentants de 12 familles de détenus politiques se sont réunis et ont arraché une audience au juge d'instruction qu'ils ont informé de l'état des prisonniers qui est critique à cause du refus de l'administration pénitentiaire de céder à leurs revendications légitimes. Ils lui ont affirmé que le silence continue et le refus des autorités compétentes ne fait que renforcer la détermination des prisonniers dans le chemin qu'ils ont choisi malgré les dangers qu'ils courent.

Ils lui ont dit: il ne rest plus rien à nos fils et à nos maris pour les protéger de la mort, l'administration pénitentiaire en est responsable car elle refuse leurs revendications pour leur regroupement, la fin de leur détention préventive, les soins.

Le juge d'instruction a répondu qu'il ignorait absolument que les prisonniers avaient fait des grèves de la faim, et que quelques uns sont en état d'isolement et s'étonnait de tout ceci.

En présence des familles il a téléphoné à BERGAOUI et s'est informé sur les raisons de l'isolement de certains prisonniers alors que l'isolement avait été levé pour tous - BERGAOUI lui a répondu que c'était une punition administrative qui leur était infligée à la suite de leur attitude pendant leur jugement. Le juge d'instruction a dit que ceci n'était pas de sa compétence mais qu'il essaierait quand même d'intervenir en leur faveur pour des raisons uniquement humanitaire. Quant à leur regroupement il a affirmé que le jugement aurait lieu prochainement et qu'ils seraient rassemblés.

Ils l'ont informé qu'ils avaient envoyé une lettre à l'adjoint du procureur de la République, il n'était pas au courant.

Puis les délégués des familles ont rencontré BERGAOUI le responsable des prisons pour protester contre ces mesures punitives, lui demandant de répondre aux revendications des prisonniers. Sa réponse a été la suivante: " L'isolement est une punition infligée à la suite de leur attitude le jour du jugement du 7/7/75".

A propos de la grève de la faim et du regroupement il a dit qu'il ne céderait pas facilement à leurs pressions. Ils n'ont qu'à cesser leurs actions a-t-il ajouté, et, alors ils seront regroupés.

Les délégués des familles ont enfin adressé la lettre au conseil de l'ordre des médecins (voir annexe), l'alertant sur les conditions de détentions des prisonniers et lui demandant d'intervenir pour la sauvegarde des droits de l'homme.

III - LES CONDITIONS DANS LESQUELLES VIVENT LES PRISONNIERS POLITIQUES

a) Quelques éclaircissements au sujet des tortures subies par le camarade KILANI

En plus des méthodes habituelles telles que coups sur les organes sexuels, brûlures de cigarettes, privation de nourriture et d'eau, la méthode dite "hélicoptère", la police a utilisé des moyens diaboliques, jamais utilisés auparavant parmi lesquels l'introduction dans l'anus d'un tube servant de pompe à eau, ce qui lui a causé des douleurs et des perturbations dans les viscères. De plus, on l'a laissé pendu par un pied pendant neuf heures, ce qui a entraîné une paralysie de ce membre. Il s'est avéré que ce camarade avait été atteint de deux balles dans les jambes et non d'une seule, comme la police l'avait affirmé. Ce n'est pas non plus en essayant de s'enfuir qu'il a été blessé mais alors qu'il avait levé les bras pour se rendre. Le tribunal a pu constater que le prévenu ne pouvait se tenir debout mais l'a passé sous silence.

b) L'état du camarade Salah FLISS

La camarade S. FLISS a subi les pires tortures, au sujet desquelles nous n'avons pas encore de détails. Ce qui est sûr, c'est que le camarade se trouve actuellement à l'infirmerie de la prison militaire de Tunis, les pieds couverts de pansements, ce qui a poussé le régime tortionnaire à ne pas le présenter devant le tribunal le 7 juillet, reconnaissant ainsi que son état physique ne le permettait pas.

En compagnie du camarade S. FLISS se trouve le camarade BEN NOUR qui est lui-même dans un état critique.

c) L'état des camarades MIDANI et SOUISSI:

A la suite des tortures subies, ces deux camarades ont été transférés d'urgence dans l'un des hôpitaux de la capitale.

d) Isolement:

L'isolement complet est encore imposé aux camarades Hama HAMMAMI, Sadok M'HENNI et BOUABBOURA.

IV - INFORMATIONS SUR LE REPRESSION

Le 18/7/75 devant la cour de cassation de Tunis s'est déroulé un autre procès du camarade Hama HAMMAMI qui avait été condamné auparavant par le juge d'instruction à 6 mois de prison pour avoir utilisé de faux papiers. Il a été jugé en droit commun. Le camarade et son avocat ont soutenu que l'histoire des faux papiers avait été créée de toutes pièces par la police du régime. A ce sujet, la cour n'a trouvé aucune preuve matérielle pour maintenir l'inculpation. Malgré toutes les tortures subies, la police n'a pu le faire avouer et la cour a reporté le procès au 22 juillet afin que les hauts responsables de l'appareil répressif décident de son sort. Dans son intervention le camarade a protesté contre la nature de l'accusation et a revendiqué d'être considéré comme détenu politique. En conséquence, son inculpation n'était qu'une inculpation politique, un cas parmi tant d'autres affaires également politiques, et il a dénoncé la politique économique, sociale et culturelle du régime, qui va à l'encontre des intérêts du peuple et du pays, et qui obéit à ses maîtres les impérialistes. Malgré son état de santé, qui est critique, l'intervention du camarade a attiré l'attention du public et des autres inculpés de "droit commun". L'un des bourreaux sanguinaires nommé "Mongi" était dans la salle d'audience. Celui-ci l'a montré du doigt et a dénoncé les tortures que lui a fait subir ce tortionnaire.

V - INFORMATIONS SUR LES LUTTES REVENDICATIVES

1) Les luttes ouvrières:

Le mercredi 23 juillet, les ouvriers des abattoirs centraux de Tunis sont entrés en grève, revendiquant ainsi une augmentation de leurs salaires et

l'amélioration de leurs conditions de travail. Ces grèves ont entraîné une pénurie de viande dans les marchés de la capitale et de sa banlieue qui a duré jusqu'au 27 juillet. Les ouvriers semblent décidés à arracher leurs droits rappelant qu'ils se sont réunis en assemblée générale au début du mois de juin avec l'un des hauts responsables de la direction fantôme de l'UGTT, dans laquelle ils avaient revendiqué vigoureusement:

Une grève a éclaté à la fabrique de savon "AMBRE LE CHAT" à Megrine qui a duré 18 jours à partir du 1er juillet. Les ouvriers revendiquaient une augmentation de salaire et l'amélioration de leurs conditions de travail.

Une grève a commencé le lundi 21/7 à la société Tunisienne de Verrerie.

Par solidarité avec les ouvriers de cette société, une grève de soutien a eu lieu à l'usine PENNAROYA, où les ouvriers lors d'une précédente grève avaient été soutenus par tous les ouvriers des usines de la zone industrielle de Megrine parmi lesquels ceux de la S.T. de Verrerie.

Les cauffeurs des sociétés MOBIL OIL, SHELL et TOTAL ont fait une grève le 25/7 en revendiquant une prime de déplacement et l'amélioration de leurs conditions de travail.

Les ouvriers de l'usine COCA COLA et FANTA ont fait une grève pour l'augmentation de leurs salaires et l'amélioration de leurs conditions de travail, qui a duré jusqu'au 28/7.

Juillet - Grève des ouvriers aux usines de rectification mécanique de Megrine: les revendications sont: l'application des conventions collectives, le patron a fermé les ateliers et affiché la fermeture annuelle.

Juillet - Grève des ouvriers des ateliers d'Emballage de Megrine, Route de Radès pour l'augmentation des salaires.

Grève à la S.T.E. EL ATHIR: Il y a eu une première grève préavis télégraphié, les délégués syndicaux ont été arrêtés (nombre de 7) torturés et relâchés quand ils ont présenté le télégramme envoyé.

Le 5/8/75 une autre grève à la C.T.E. EL ATHIR: leurs revendications -

- augmentation des salaires
- application des conventions collectives
- amélioration des conditions de travail (aux usines préfabriquées de Charguia (faite en tôle) où il fait très chaud et qu'ils ne peuvent travailler.
- droit d'arriver en retard et que le reste de la journée soit payée car à la C.T.E. un retard d'un quart d'heure équivaut à une journée non payée.

Grève chez IBM (Tunis) Le 4/8/75 débrayage de 8h à 10h en attendant une réponse positive avant 13h mais en vain.

Le 5/8 et 6/8/75 grève d'avertissement; reprise du travail le 7/8 avec jusqu'à une date limitée: 18/8 si la réponse est négative ils reprendront la grève.

2) A Gafsa

La police a arrêté depuis à peu près un mois 25 citoyens de Gafsa et ceci en guise de représailles à la suite d'une opération de sabotage d'un night club et d'une salle de cinéma, nouvellement bâtis, causant de gros dégâts. Le soir même, plusieurs slogans dénonçant le régime étaient inscrits sur les murs de ces deux édifices fait pour séduire les masses populaires. L'ensemble de ces slogans dénonçait la nature du régime. On pouvait lire: contre la culture impérialiste anti-populaire.

Parmi les détenus il y a des lycéens, des étudiants et des ouvriers.

Un accrochage a eu lieu entre la population et la police au début du mois de juillet à Gafsa. Les raisons de cet accrochage: un étudiant a été tabassé par un agent de police en civile pour la seule raison, que ce jeune étudiant se trouvait dans la voiture d'un camarade qui stationnait à un endroit que l'agent a jugé zone de stationnement interdit. Le chauffeur a refusé de changer sa voiture s'appuyant sur le fait qu'aucun panneau n'interdisait le stationnement.

L'agent ordonna au chauffeur de le suivre au poste de police. L'étudiant voulut accompagner son camarade, l'agent l'en empêcha et un autre policier en civil intervint en le frappant. C'est ainsi que plusieurs citoyens entrèrent dans la bagarre contre les flics, qui dura de 21h à 3h du matin.

"Piston" et Corruption en Tunisie

000

En Tunisie, le mot "piston" est clandestin, mais rares sont les oreilles qui ne l'ont pas entendu, c'est qu'il est devenue le mot de passe pour beaucoup de gens.

Le mystère reside dans le fait qu'il evoque une pratique passée à grande échelle dans les moeurs de la bureaucratie tunisienne. Blague ou diffamation?

Voici les faits.

Si quelqu'un veut se rendre en Lybie pour ramener des "affaires" il peut payer le louage (taxi collectif) de Sfax à Tripoli 5 dinars l'aller simple, mais au retour il faut payer le même taxi 25 dinars et plus suivant le grade du douanier que connaît le conducteur.

La "combine" est tellement repandue qu'il est ridicule de faire autrement.

Si un autre veut obtenir un sursis ou un passeport, le délai varie d'une heure à plus d'un mois (selon qu'un a un piston ou non). Voici le temoignage extrait de Dialogue (organe du Destour) n° 42 page 18: "Avec les lenteurs administratives il me faut au moins 15 jours pour l'avoir (le sursis). Un de mes camarades l'a eu en moins d'une heure".

Le piston a même l'effet miracle de dispenser du service militaire (même quand on est en bonne santé). Voici un autre témoignage (Dialogue n° 42, page 18):

"Personnellement je me verrai acculé à user de mes pistons pour ne pas y aller (au service militaire)".

Tout ceci est le classique du système D en Tunisie quand on a affaire à la bureaucratie.

Mais le problème c'est que cette épidémie a atteint ces derniers temps des dimensions vraiment "gênantes", et le pouvoir qui n'a pourtant pas peur du ridicule n'a pas pu taire ce qu'est devenue la causerie de tout le monde.

L'affaire de la douane et le trafic de marchandises a éclaté en juin, l'enjeu est impressionnant: une centaine d'arrestations, plus de 12 douaniers, des policiers, des gardes civiles, des hommes d'affaires et de hauts fonctionnaires pour couronner le tout, mais les gros bonnets courent toujours.

Ce qui amène le directeur de la douane M'BARKA à se lamenter amèrement et se consoler (sûrement!) "Pourquoi avoir polarisé l'attention sur la douane, alors que d'autres services sont bien plus compromis dans cette affaire tant par le nombre de personnes impliquées que par leur place dans la hiérarchie"

Dialogue n° 42, page 28.

Le Ministre des finances FITOURI qui est aussi le chef de l'administration des douanes ajoute: "beaucoup d'autres personnes n'appartiennent pas à la douane". L'ampleur de ce trafic où est impliquée la douane est étonnante: les experts disent que ce trafic qui a duré depuis 4 ans (somme officielle) a failli mettre à mal l'économie tunisienne. A quoi retroque le directeur de la douane: "Est-ce que 400 000 dinars (ses propres estimations) peuvent menacer sérieusement (!!) l'économie tunisienne". Ce qu'il oublie c'est que c'est une somme qui peut financer plusieurs dispensaires ou écoles dont a tant besoin le pays.

Et le Ministre des finances de conclure: "Il est regrettable (!!) qu'il y ait eu des fonctionnaires qui aient failli à leur devoir". "Fort heureusement la Tunisie est un pays policé." - Oui, mais pas dans ce cas!!

A cette occasion on a fait sortir des chiffres longtemps inconnus: entre 72 et 73 les droits de douanes perçus se sont élevés à 25%, entre 74 et 75 à 45% ce qui dit long sur l'invasion du pays par les marchandises étrangères, conséquence d'une situation néocoloniale.

A tout cela s'est ajouté l'affaire du trafic des matières d'examen de bac et les nombreuses arrestations en ont résulté.

Voici donc, preuves à l'appui, un pays où le "Piston" marche si bien, la corruption atteint toutes les sphères et la prison et les tortures pour ceux qui osent les dénoncer.

ACTIVITES DU COMITE

Nous publions cette nouvelle rubrique sur les dernières activités du comité qui s'étendent sur toute la saison du printemps et celle de l'été, suite aux suggestions très appréciées de beaucoup d'amis fidèles au peuple tunisien et qui soutiennent de façon régulière les prisonniers politiques.

Envers l'opinion français et internationale:

Notre comité a débuté la saison par un grand meeting international d'information tenu avec un très grand succès durant lequel outre l'information sur les luttes populaires en Tunisie il y a eu une soirée culturelle (chants patriotiques révolutionnaires arabes - poèmes militants - table politique et petit buffet un faveur des prisonniers politiques). 600 personnes y étaient présentes.

Ont suivi plus tard, le 5 juillet d'abord et le 12 juillet après, deux meetings de mobilisation de l'opinion internationale respectivement et de l'émigration arabe dans la région parisienne autour des accusés du procès du 7 juillet. Deux meeting principalement axés sur l'information politique et sur l'état des prisonniers, de leur lutte et de leur résistance. Un télégramme de dénonciation du régime tunisien et appuyant et saluant les luttes populaires en Tunisie, en particulier les luttes des détenus politiques.

Le comité a aussi durant cette même période assuré - outre les stands habituels d'informations et de vente de ses brochures à la Cité Universitaire et au restaurant franco-musulman, 115 bld St Michel - des stands politiques et de vente de sandwiches et boissons en faveur des prisonniers politiques spécialement aux fêtes annuelles de:

Politique Hebdo	- début juin
Lutte Ouvrière	- mi-juin
P S U	- début juillet
Libération	- mi-juillet

Nous avons également tenu des permanences dans presque tous les meetings centraux organisés par des démocrates et révolutionnaires à la Salle de la Mutualité. Egalement nous étions présent dans un meeting avec la CFDT, un autre avec l'Association des Marocains en France et soutenu concrètement la grève des militants iraniens contre l'assassinat des révolutionnaires et démocrates qui étaient dans les prisons du Chah.

De même nous nous sommes manifestés à plus d'une fois sur les marchés populaires les plus fréquentés par l'émigration et la population ouvrières pour diffuser des tracts.

Nous nous sommes mobilisés aussi pour la journée du 1er mai et avons investi tous les différents cortèges de tracts d'information sur la situation en Tunisie et sur la lutte des prisonniers politiques collectant pour ces derniers le soutien matériel.

Durant cette période également nous avons publié deux affiches murales en commun avec tous les autres comités d'Europe avec comme thème le soutien aux prisonniers politiques en Tunisie. Nous avons diffusé des tracts sur les actualités de lutte du moment ou d'information général pour environ 30 000 unités ainsi que quatre bulletins et un dossier de presse.

Nous avons tenu en juin une réunion centrale, la deuxième de l'année, avec tous les comités d'Europe pour la mise au point de certains projets en commun et l'approfondissement de notre action de défense.

Nous avons enfin tenté d'améliorer nos relations avec les organisations politiques et syndicales démocratiques existantes, avec des organisations juridiques et humanitaires avec les avocats et avec tous nos amis démocrates français.

Envers la Tunisie:

Outre l'envoi d'avocats quand cela était possible pour nous, nous avons encouragé et organisé l'envoi de colis de vêtements - livres et aliments pour chaque prisonnier et prisonnière, ainsi qu'à l'expédition de mandats postaux pour la plupart des détenus politiques (de 50 FF. et 100 FF. l'un selon la nécessité) ainsi qu'un mandat plus substantiel pour une famille d'un des détenus lors du décès du père.

Nous préparons un autre envoi de colis très prochainement.

NOUS APPELONS TOUS LES DEMOCRATES A PERSEVERER DANS LEUR SOUTIEN AUX LUTTES POPULAIRES ET A RESTER TOUJOURS MOBILISES AUTOUR DES PRISONNIERS POLITIQUES JUSQU'A LEUR LIBERATION.

Lettre adressée par un groupe de parents des prisonniers politiques
Batonniers des Avocats de Tunis *

Tunis, le 21/7/1975

Monsieur le Batonnier,
Messieurs les Avocats,

Nous, parents des détenus politiques dans les prisons de la Tunisie, attirons votre attention sur le fait, que nous sommes intervenus auprès de votre prédécesseur concernant l'éloignement et la privation des droits de nos enfants, frères et époux prisonniers politiques.

Nous lui avons demandé d'intervenir vu l'aggravation de leur état de santé précaire dû aux conditions de détention déplorables et aux grèves de la faim successives que certains mènent encore jusqu'à ce jour à la prison civile de Tunis et ce depuis le 11 juillet pour les revendications suivantes:

- fin de l'éloignement
- rassemblement des prisonniers à Tunis
- accélération de l'instruction et du procès
- prise de contact avec leurs avocats
- amélioration des conditions de détention

Nous vous prions d'intervenir pour la sauvegarde des droits de l'homme. La situation est critique pour nous, pour eux et pour vous plus particulièrement.

Dans l'attente de votre intervention, nous vous remercions.

Signé: Groupe de parents de détenus
politiques

* L'Original de cette lettre est en arabe -

Lettre adressée par un groupe de parents des détenus politiques
au Conseil de l'Ordre des Médecins

.....

A Monsieur le Président du Conseil de l'Ordre des Médecins ,
A Messieurs les Médecins,

Nous, parents des détenus politiques: étudiants, ouvriers, fonctionnaires, professeurs, détenus dans les prisons civiles de la Manouba, de Tunis, et de Kasserine, voudrions attirer votre attention sur l'état de santé inquiétant de nos enfants, frères et époux.

En effet, ils sont détenus dans des conditions d'hygiène particulièrement nuisibles à leur santé: chambres petites, mal aérées et non-enseigneillées, les sanitaires, foyers de maladies sont situés dans les chambres elles-mêmes ou alors sont communs à tout un pavillon, l'eau indispensable manque souvent, les désinfectants sont interdits, la nourriture est très peu consistante, les promenades sont très courtes et se passent souvent dans des courts trop étroites, ce qui ne leur permet pas une gymnastique nécessaire à leur bonne santé.

C'est pourquoi plusieurs de nos enfants, frères et époux se plaignent de maux divers: ulcère, hernie, hémoroïde, cardiopathie, absès, hypotension, rhumatismes, hépatite virale, ce qui a obligé les services pénitentiers à transférer d'urgence à Tunis trois détenus de Kasserine: Abdellaziz Trabelsi, Brahim El Midassi et Thamer Suissi. Ils sont venus s'ajouter aux malades détenus à Tunis: Dhafrallah Hbabou, Mohamed Salah Fliss, Mohamed Kilani; malgré cela nos enfants n'ont pu bénéficier de soins médicaux sérieux et continus, de médicaments, de radio, d'analyse, leur état de santé s'est aggravée par les sévices qu'ils ont subis à la police et dont ils se sont plaints. Certains gardent encore les traces, mais n'ont pu obtenir l'expertise médicale qu'ils ont exigée à plusieurs reprises pour revendiquer une amélioration générale de leurs conditions de détention.

Nous, parents des détenus politiques, vous demandons d'intervenir efficacement à fin que nos enfants, frères et époux puissent bénéficier de conditions de détention humaines susceptibles de ne pas mettre en danger leur santé et surtout le contrôle médical sérieux et suivi auquel ils ont droit.

Signé: un groupe de 12 familles des détenus politiques

Tunis, le 24/7/1975

Lettre télégramme adoptée par le Comité et soutenue par les organisations politiques lors du meeting du 5/7/1975 contre la répression

Monsieur le Président,

Les démocrates tunisiens et étrangers réunis dans le meeting tenu le 5/7/1975 à la Maison de Tunisie

- après avoir été informés en détails sur les luttes des larges masses populaires en Tunisie pour la démocratie et l'indépendance,
- ayant appris les vagues de répressions sauvages qui se succèdent depuis des mois, voir même des années, comme seule réponse aux aspirations profondes et légitimes du peuple tunisien,
- Face enfin aux tortures et à l'arbitraire absolu auxquels sont de plus en plus exposés les démocrates et les syndicalistes, sincères patriotes et meilleurs fils du peuple tunisien dans les locaux de la DST et dans les prisons.

Nous levons très haute notre voix d'indignation devant le non-respect des libertés les plus élémentaires pour les citoyens - par ailleurs mentionnés dans la constitution tunisienne et existantes dans la charte des droits de l'homme que votre gouvernement a pourtant signé.

Denonçons les mesures fascisantes que votre gouvernement fait subir, aux mépris de toute légalité, au peuple tunisien - en particulier aux prisonniers politiques

Déclarons être solidaires aux luttes légitimes que mène le peuple tunisien pour la démocratie et l'indépendance - et aux luttes particulières que conduisent avec courage les détenus politiques - hommes et femmes - contre leur conditions de détention inhumaines en l'absence de tout soin médical et dans l'isolement, pour l'obtention du statut politique.

Dénonçons également tous les procès politiques préfabriqués et intentés contre les démocrates de toutes horizons politiques - les manœuvres d'empêchements d'une défense impartiale, indépendante et réelle des victimes, ainsi que les attaques de votre gouvernement aux organisations internationales humanitaires et juridiques - et votre démagogie.

Nous dénonçons avec la même vigueur les intimidations que subit la presse démocratique pour l'obliger à garder le silence sur les réalités du pays.

Exigeons enfin avec insistance l'amnistie générale pour tous les prisonniers politiques sans exception et le rétablissement de tous les droits démocratiques et syndicaux pour tous les citoyens.

Paris, le 5/7/1975

Télégramme de protestation envoyé par le MOUVEMENT OUVRIER CHRETIEN (Belgique) à l'ambassade de Tunisie et au Ministère belge des Affaires Etrangères.

AMBASSADE

Le Secrétariat National du M.O.C. demande au Gouvernement tunisien l'amnistie pour tous les prisonniers politiques et dénonce le procès qui doit avoir lieu le 7 juillet, sans garantie sérieuse de défense des accusés.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Le Secrétariat National du M.O.C. attire l'attention du Ministère des Affaires Etrangères sur les arrestations arbitraires et les procès politiques, notamment celui du 7 juillet, organisés par les autorités tunisiennes. Il invite le Ministère des Affaires Etrangères à faire usage de toute son influence pour obtenir l'amnistie dans ce pays auquel nous sommes liés par une convention particulière en matière d'assistance technique.

Télégramme de protestation de la Confédération Mondiale du Travail

Date: 3 juillet 1975

Destinataire: Président Bourguiba
Palais Présidentiel
Tunis

Texte: CONFEDERATION MONDIALE DU TRAVAIL EXPRIME VIVE INQUIETUDE EGARD PROCES CONTRE UNE CENTAINE INCULPES DEPUIS NOVEMBRE 1974 COMMENCERA TUNIS 7 JUILLET STOP ESTIMANT CHARGES RELEVANT ESSENTIELLEMENT DELIT OPINION NOUS DEMANDONS ACQUITEMENT INCULPES.

J. BRUCK
SECRETAIRE GENERAL

Extrait du "Flash" (bulletin bi-mensuel) de la Confédération Mondiale du Travail n° 6, 15 juillet 1975.

./..

Un nouveau procès s'est ouvert à Tunis (Tunisie)

La C/M/T/ a exprimé sa plus vive inquiétude dans un télégramme envoyé au Président Bourguiba à l'égard d'un procès qui s'est ouvert le 7 juillet à Tunis et dans lequel sont impliqués une centaine de personnes, dont un grand nombre de travailleurs. Compte tenu que les charges retenues à l'encontre des inculpés relèvent essentiellement du délit d'opinion, la C/M/T a demandé au Président tunisien leur acquittement. Les procès politiques se succèdent en Tunisie, tout fait penser qu'il existe une volonté délibérée des autorités tunisiennes de démanteler tout groupe ou mouvement d'opposition. Il est à retenir qu'en janvier 1975 a été dissout le Bureau National du Syndicat de l'Enseignement de la Tunisie.

Date: 5 juillet 1975

Destinataire: Président Bourguiba
M. le Président
Tunis

Objet: CONSPIRATION HORRIBLE AU TRAVAIL KAPINE VIVE INOUPHES
REND PHOOS CONTRE UNE CERTAINES INOUPES TOUTS NOVEMBRE 1974
CONSPIRATION TOUTS 7 JUILLET TOUTS TOUTS NOVEMBRE 1974
REND PHOOS CONTRE UNE CERTAINES INOUPES TOUTS NOVEMBRE 1974

J. BOUR
REPRESENTANT GENERAL

Bureau de "Tunis" (Bureau de Tunis) de la Confédération
Mondiale du Travail 25, 12 juillet 1975.

APPEL

A L'OPINION INTERNATIONALE

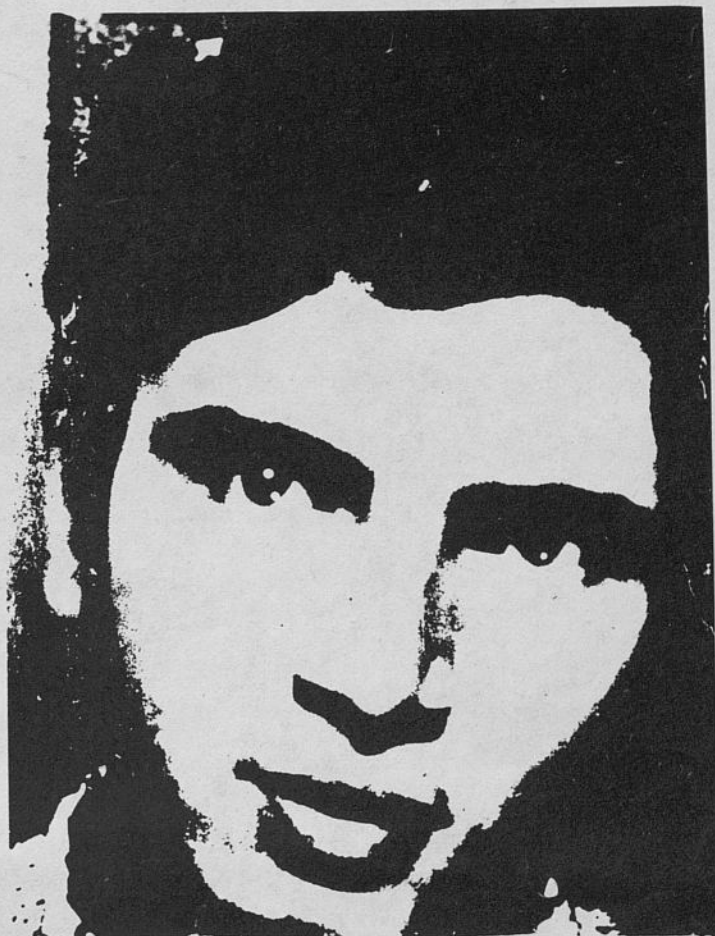
Ce militant a besoin de votre solidarité.

Après une longue période de torture, il est gravement malade.

Le pouvoir refuse de soigner sa dépression nerveuse et il risque de perdre la raison:
SA VIE

Nous lançons un appel à l'opinion internationale, à tous les démocrates et progressistes de participer à cette campagne de solidarité en lui écrivant et en attirant l'attention du Ministre de l'Intérieur sur sa santé.

Ci-joint les modèles des deux lettres.



Najib Elleuch

Bagne Borj Roumi
BIZERTE - Tunisie

1) Monsieur le Ministre, (*)

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur l'état de santé très alarmant de Najib ELLEUCH.

Je vous demande d'agir très rapidement afin qu'il reçoive les soins et médicaments absolument nécessaires et qu'une réelle amélioration soit apportée à ses conditions de détention.

Comptez sur ma ferme détermination à informer l'opinion internationale sur son état et sur les conditions de détention de tous les prisonniers.

Signature

2) Cher Najib,

Je suis au courant de tes conditions de détention.

Je connais aussi ton état de santé et te demande très fort de garder espoir.

Ici, à (nom de la ville) je fais mon maximum pour informer tous mes camarades et les gens que je rencontre de ton cas.

Amitiés.

Signature.

(*) Ministère de l'Intérieur

Avenue Habib Bourguiba - Tunis